

Vétérinaire



Le vétérinaire soigne les animaux d'élevage, de compagnie, de sport... Il peut également exercer dans la recherche, les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques ou dans des services publics. Le vétérinaire est l'interface entre la santé animale et la santé humaine, acteur incontournable de la sécurité sanitaire de l'alimentation. Il participe également aux programmes de gestion des espèces des populations animales urbaines ou rurales, de la préservation de la santé publique et du développement durable.



4 établissements forment des vétérinaires

- L'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA).
- L'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT).
- L'École nationale vétérinaire de Nantes au sein d'Oniris.
- L'École nationale vétérinaire de Lyon au sein de VetAgro-Sup.



Formation & diplôme

Durée : 6 ans d'études en école nationale vétérinaire pour les étudiants recrutés par le concours post-bac, 7 ans d'études ou plus, dont 5 en école nationale vétérinaire, pour les étudiants recrutés par les autres voies.

Enseignements : une 1^{ère} année commune aux écoles nationales vétérinaires (PACENV) pour les étudiants qui entrent après le concours post-bac.

Un tronc de 8 semestres qui comprend des enseignements théoriques dirigés, pratiques et de formation clinique, validé par le diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV).

Une année d'approfondissement des connaissances dans le secteur professionnel choisi (animaux de production, animaux de compagnie, équidés, industrie, recherche, santé publique vétérinaire). La validation de cette année permet de soutenir la thèse de doctorat vétérinaire.

Nature du diplôme : diplôme d'État de docteur vétérinaire, permettant d'exercer la médecine et la chirurgie des animaux, en France ainsi que dans toute l'Union européenne.

Atouts des écoles vétérinaires : un enseignement de haut niveau en lien avec la recherche, une vie étudiante riche grâce à un milieu associatif dynamique.



Une excellente insertion professionnelle.





À chacun sa voie pour entrer en école nationale vétérinaire

Un concours « véto » commun aux 4 écoles

Je prépare un bac général	Parcoursup : recrutement post-bac et concours spécifique pour entrer en PACENV	
J'ai un bac général	Après une prépa BCPST en 2 ans	Voie A du concours « véto »
J'ai un bac technologique	Après une prépa TB en 2 ans	Voie A TB du concours « véto »
J'ai un bac +2	Avec un BTSA/BTSM/BTS/DUT et la possibilité de préparer le concours au sein d'une prépa ATS Bio en 1 an	Voie C du concours « véto »
J'ai un bac +2 ou +3	Avec 120 crédits européens de licence ou une licence pro	Voie B du concours « véto »

Nombre de places par voie au concours « véto » donné à titre indicatif (chiffres de la session 2021) : Post-Bac : 160 / A : 461 / A TB : 11 / B : 68 / C : 95. Renseignements : concours-agro-veto.net et sur le site des écoles.

98%

des vétérinaires entrés sur le marché du travail sont en emploi 1 an après la sortie de l'école

Rémunération moyenne annuelle

32 352 €

brut

La moyenne est calculée pour une activité professionnelle salariée à temps plein en France. Les primes et avantages sont pris en compte.

Principales fonctions exercées

Vétérinaire animaux de compagnie	52%
Vétérinaires mixtes	28%
Vétérinaires animaux d'élevage	9%
Vétérinaire équins	5%

73%
sont des femmes



81%
des salariés sont en CDI



Source : enquête exhaustive sur l'insertion professionnelle des diplômés réalisée en 2021 par les écoles nationales vétérinaires.